Publié le 22/10/2024

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20241004-lmc139658-DE-1-1

Date de télétransmission : 21 octobre 2024

Date de réception : 21 octobre 2024

DEPARTEMENT des
ALPES-MARITIMES

République Française

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N° 24

EDUCATION - MESURES DIVERSES

La séance s'est ouverte à 12h15 le 4 octobre 2024 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents: Madame Pierrette ALBERICI, Madame Joëlle ARINI, Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Xavier BECK, Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Madame Gabrielle BINEAU, Madame Alexandra BORCHIO FONTIMP, Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Patrick CESARI, Monsieur Bernard CHAIX, Monsieur Frank CHIKLI, Monsieur David CLARES, Monsieur Roland CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Madame Christelle D'INTORNI, Madame Céline DUQUESNE, Madame Sabrina FERRAND, Madame Fleur FRISON-ROCHE, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Jacques GENTE, Monsieur Charles Ange GINESY, Madame Pascale GUIT NICOL, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur David KONOPNICKI, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Alexandra MARTIN, Monsieur Franck MARTIN, Madame Caroline MIGLIORE, Madame Catherine MOREAU, Madame Sophie NASICA, Monsieur Sébastien OLHARAN, Madame Michèle OLIVIER, Madame Michèle PAGANIN, Monsieur Mathieu PANCIATICI, Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Joseph SEGURA, Madame Valérie SERGI, Madame Françoise THOMEL, Monsieur Auguste VEROLA, Monsieur Jérôme VIAUD.

Excusé(s): Monsieur Didier CARRETERO, Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Kévin LUCIANO.

CP/DEJS/2024/4 1/4

Pouvoir(s): Mme Marie-Louise GOURDON à M. Mathieu PANCIATICI, M. David LISNARD à Mme Alexandra MARTIN, Mme Françoise MONIER à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Mme Martine OUAKNINE à Mme Caroline MIGLIORE, Mme Carine PAPY à M. David KONOPNICKI, M. Philippe SOUSSI à Mme Catherine MOREAU.

Absent(s):

La commission permanente,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles, L.151-4 L.421-11, 15, R.421-35;

Vu la délibération prise le 1^{er} juillet 2021 par l'assemblée départementale, donnant délégation à la commission permanente ;

Vu les délibérations prises le 6 octobre 2023 et le 12 février 2024 par l'assemblée départementale, approuvant pour l'année 2024 la politique Education du Département, et notamment la répartition des dotations initiales de fonctionnement entre les collèges publics et le montant destiné aux transports scolaires obligatoires dans le cadre des sorties EPS et périscolaires ;

Considérant que des corrections en cours d'exercice étant nécessaires, liées à des évènements ponctuels, notamment le coût de l'augmentation des fluides, il convient d'octroyer des participations complémentaires aux charges de fonctionnement des collèges publics ;

Vu la délibération prise le 29 avril 2013 par la commission permanente, approuvant les nouvelles modalités de prise en charge directe par les collèges des dépenses des transports des élèves ;

Considérant qu'il convient d'accorder des subventions complémentaires, au titre des frais de transports EPS et périscolaires hors forfait des élèves, pour l'année scolaire 2023/2024;

Vu la délibération prise le 1^{er} octobre 2021 par l'assemblée départementale, adoptant la règlementation et l'attribution des logements de fonction dans les collèges du département, et complétée par la délibération prise le 6 octobre 2023 par la commission permanente.

Considérant qu'il appartient à l'EPLE de motiver la liste des agents devant être logés par nécessité absolue de service en indiquant des circonstances permettant à l'organe délibérant d'apprécier l'existence ou non d'une nécessité absolue de service ;

Considérant que la règlementation d'affectation et d'usage des logements de fonction doit être appliquée dans les collèges et que les conseils d'administration de certains établissements ont adopté les modifications pour se mettre en conformité;

CP/DEJS/2024/4 2/4

Vu le rapport de son président, complété d'une note au rapporteur, proposant :

- l'octroi de participations complémentaires aux charges de fonctionnement des collèges publics ;
- l'attribution de participations de fonctionnement à certains collèges pour la prise en charge des transports EPS et périscolaires hors forfait, pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- la répartition des logements de fonction dans certains collèges ;
- la désignation de personnalités qualifiées appelées à siéger dans les conseils d'administration des collèges publics ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré;

Décide:

- 1°) Concernant les participations complémentaires aux charges de fonctionnement des collèges publics :
 - d'octroyer des subventions, pour un montant total de 1 748 154,12 €, détaillées dans le tableau joint en annexe, aux établissements ayant à faire face à des dépenses non prévues dans leur budget;
- 2°) Concernant les participations de fonctionnement à certains collèges pour la prise en charge des transports EPS et périscolaires, hors forfait des élèves, pour l'année scolaire 2023/2024 :
 - d'allouer un montant total de subventions de 30 074,31 €, selon le tableau
 de répartition joint en annexe;
- 3°) Concernant la répartition des logements de fonction dans certains collèges :
 - ➤ d'approuver la répartition des logements de fonction dans certains collèges, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
- 4°) Concernant la désignation de personnalités qualifiées appelées à siéger dans les conseils d'administration des collèges :
 - ➤ de désigner les personnalités qualifiées appelées à siéger dans les conseils d'administration des collèges concernés, dont le détail figure dans le tableau joint en annexe ;
- 5°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 932 du programme « Fonctionnement des collèges » du budget départemental.

Pour(s): 51

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP. M. Jean-Jacques CARLIN, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. CHIKLI, M. David CLARES, M. CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM. M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. David LISNARD, M. Gérald LOMBARDO, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle OLIVIER, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, M. Joseph SEGURA, Mme Valérie SERGI, M. Philippe SOUSSI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA, M. Jérôme VIAUD.

Contre(s): 0

Abstention(s): 0

Déport(s):

Signé

Charles Ange GINESY Président du Conseil départemental

CP/DEJS/2024/4 4/4

PARTICIPATIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT			
Commune	Etablissement	Objet	Montant
ANTIBES	PIERRE BERTONE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	8 366,81 €
ANTIBES	FERSEN	dotation exceptionnelle de fonctionnement	25 500,93 €
ANTIBES	LA FONTONNE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	11 161,43 €
ANTIBES ANTIBES	SIDNEY BECHET ROUSTAN	dotation exceptionnelle de fonctionnement dotation exceptionnelle de fonctionnement	27 460,99 € 14 017,22 €
BEAULIEU	JEAN COCTEAU	dotation exceptionnelle de fonctionnement	5 274,75 €
BEAUSOLEIL	BELLEVUE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	11 235,90 €
BIOT	L'EGANAUDE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	8 787,21 €
CAGNES/MER	LES BREGUIERES	dotation exceptionnelle de fonctionnement	31 868,80 €
CAGNES/MER	ANDRE MALRAUX	dotation exceptionnelle de fonctionnement	6 266,64 €
CANNES	ANDRE CAPRON	dotation exceptionnelle de fonctionnement	19 691,17 €
CANNES	LES MURIERS	dotation exceptionnelle de fonctionnement	33 162,60 €
CANNES	GERARD PHILIPE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	19 057,61 €
CANNES	LES VALLERGUES	dotation exceptionnelle de fonctionnement	30 057,46 €
CARROS	PAUL LANGEVIN	dotation exceptionnelle de fonctionnement	23 986,54 €
CONTES	ROGER CARLES	dotation exceptionnelle de fonctionnement	5 764,25 €
GRASSE	CARNOT	dotation exceptionnelle de fonctionnement	43 580,25 €
GRASSE GRASSE	CARNOT LES JASMINS	dotation exceptionnelle de fonctionnement	6 000,00 € 9 376,60 €
GRASSE	ST HILAIRE	dotation exceptionnelle de fonctionnement dotation exceptionnelle de fonctionnement	21 342,31 €
L'ESCARENE	F.RABELAIS	dotation exceptionnelle de fonctionnement	48 004,44 €
LA COLLE/LOUP	YVES KLEIN	dotation exceptionnelle de fonctionnement	22 620,96 €
LA TRINITE	LA BOURGADE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	33 305,43 €
LE CANNET	PIERRE BONNARD	dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 481,92 €
LE CANNET	EMILE ROUX	dotation exceptionnelle de fonctionnement	8 579,60 €
LE ROURET	LE PRE DES ROURES	dotation exceptionnelle de fonctionnement	11 517,03 €
MANDELIEU	ALBERT CAMUS	dotation exceptionnelle de fonctionnement	37 385,00 €
MANDELIEU	LES MIMOSAS	dotation exceptionnelle de fonctionnement	52 665,46 €
MENTON	ANDRE MAUROIS	dotation exceptionnelle de fonctionnement	5 422,36 €
MENTON MOUANE SARTOUY	GUILLAUME VENTO	dotation exceptionnelle de fonctionnement	30 861,92 €
MOUANS SARTOUX MOUGINS	LA CHENAIE LES CAMPELIERES	dotation exceptionnelle de fonctionnement dotation exceptionnelle de fonctionnement	5 128,85 € 92 200,34 €
NICE	L'ARCHET	dotation exceptionnelle de fonctionnement	50 814,92 €
NICE	LOUIS NUCERA	dotation exceptionnelle de fonctionnement	14 689,50 €
NICE	ALPHONSE DAUDET	dotation exceptionnelle de fonctionnement	48 786,92 €
NICE	JULES ROMAINS	dotation exceptionnelle de fonctionnement	40 221,59 €
NICE	RAOUL DUFY	dotation exceptionnelle de fonctionnement	549,34 €
NICE	SIMONE VEIL	dotation exceptionnelle de fonctionnement	12 445,80 €
NICE	J.H FABRE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	26 197,23 €
NICE	ROLAND GARROS	dotation exceptionnelle de fonctionnement	1 846,66 €
NICE	JEAN GIONO	dotation exceptionnelle de fonctionnement	25 277,33 €
NICE	MAURICE JAUBERT	dotation exceptionnelle de fonctionnement	9 172,00 €
NICE NICE	HENRI MATISSE FREDERIC MISTRAL	dotation exceptionnelle de fonctionnement dotation exceptionnelle de fonctionnement	32 000,00 € 31 675,20 €
NICE	PARC IMPERIAL	dotation exceptionnelle de fonctionnement	147 789,38 €
NICE	PORT LYMPIA	dotation exceptionnelle de fonctionnement	40 182,63 €
NICE	ANTOINE RISSO	dotation exceptionnelle de fonctionnement	69 806,91 €
NICE	JEAN ROSTAND	dotation exceptionnelle de fonctionnement	25 273,55 €
NICE	SEGURANE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	59 792,93 €
NICE	VALERI	dotation exceptionnelle de fonctionnement	23 060,19 €
NICE	VERNIER	dotation exceptionnelle de fonctionnement	61 586,41 €
PEYMEINADE	PAUL ARENE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	23 819,28 €
PUGET THENIERS	AUGUSTE BLANQUI	dotation exceptionnelle de fonctionnement	19 900,99 €
ROQUEFORT LES PINS	CESAR	dotation exceptionnelle de fonctionnement	5 572,79 €
ROQUEBILLIERE	JEAN SALINES	dotation exceptionnelle de fonctionnement	9 400,00 €
ST JEANNET ST LAURENT DU VAR	LES BAOUS JOSEPH PAGNOL	dotation exceptionnelle de fonctionnement dotation exceptionnelle de fonctionnement	21 726,87 € 8 893,14 €
ST LAURENT DU VAR	ST EXUPERY	dotation exceptionnelle de fonctionnement	24 483,62 €
ST MARTIN DU VAR	LUDOVIC BREA	dotation exceptionnelle de fonctionnement	46 662,70 €
ST SAUVEUR SUR TINEE	ST BLAISE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	20 231,00 €
ST VALLIER DE THIEY	SIMON WIESENTHAL	dotation exceptionnelle de fonctionnement	16 258,55 €
TENDE	JEAN BAPTISTE RUSCA	dotation exceptionnelle de fonctionnement	7 200,00 €
TOURRETTE LEVENS	RENE CASSIN	dotation exceptionnelle de fonctionnement	29 125,49 €
VALBONNE	CIV INTERNATIONAL	dotation exceptionnelle de fonctionnement	7 218,00 €
VALBONNE	NIKI DE ST PHALLE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	16 603,37 €
VALLAURIS	PABLO PICASSO	dotation exceptionnelle de fonctionnement	11 088,11 €
VILLENEUVE LOUBET	ROMEE DE VILLENEUVE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	19 871,67 €
VENCE	LA SINE	dotation exceptionnelle de fonctionnement	17 713,26 €
VENCE	ECOLE FREINET TOTAL	dotation exceptionnelle de fonctionnement	10 084,00 €
	IUIAL		1 748 154,12 €

	SUBVENTIONS TRAI	NSPORTS SCOLAIRES EPS		
Commune	Collège	Objet	Montant	
Nice	Jean Giono	Subvention complémentaire transports EPS		
		2024	3 000,00 €	
	TOTAL		3 000,00	
		S PERISCOLAIRES HORS FORFAIT		
Commune	Collège	Intitulé de la manifestation	Montant	
Antibes	Fersen	Visite du camp des Milles	970,00 €	
	Notre Dame de La Tramontane	Visite du camp des Milles	913,00 €	
C	Jules Verne	Sortie EDD	2 270 00 0	
Cagnes-sur-Mer	Jules Verne	Journée Nature	2 270,00 €	
		Visite du camp des Milles		
	Gérard Philippe	Journée Nature	1 262,00 €	
Cannes		Visite Terra Numérica- MIA		
	Les Mûriers	Journée Nature	580,00 €	
Le Rouret	Le Pré des Roures	Sortie EDD	570,82 €	
	Carnot	Concours pâtisserie à St Martin du Var	820,00 €	
Grasse		Visite d'exploitation agricole		
	Les Jasmins	Voyage de la Mémoire	484,00 €	
Mougins	Les Campelières	Visite du camp des Milles	1 000,00 €	
	Alphonse Daudet	Voyage de la Mémoire	1 059,90 €	
		Sortie EDD		
	Frédéric Mistral	Journée Nature	795,00 €	
	Henri Matisse	Visite du camp des Milles	1 545,00 €	
		Journée Nature		
Nice	Jean-Henri Fabre	Voyage de la Mémoire	630,00 €	
	Jean Giono	Sorties EDD	1 100,00 €	
	Port Lympia	Les cadets de la Défense	480,70 €	
	Jules Valéri	Voyage de la Mémoire	580,00 €	
	Raoul Dufy	Sortie EDD	641,30 €	
	Ségurane	Journée Nature	579,70 €	
Pégomas	Arnaud Beltrame	Visite du camp des Milles	998,80 €	
Puget-Théniers	Auguste Blanqui	Les cadets de la Défense (2 sorties)	1 050,00 €	
Roquebillière	La Vésubie-Jean Salines	La flamme Olympique le 18/06	1 859,00 €	
Saint-Etienne de Tinée	Jean Franco	Voyage de la Mémoire	950,00 €	
Saint-Martin du Var	Ludovic Bréa	Les cadets de la Défense (3 sorties)	1 766,60 €	
		Journée Nature	·	
Saint-Sauveur-sur-Tinée	Saint-Blaise	Journée Nature	480,00 €	
Tende	Jean-Baptiste Rusca	Voyage de la Mémoire	1 196,00 €	
Tourrette-Levens	René Cassin	Voyage de la Mémoire	620,00 €	
Valbonne	Niki de St Phalle	Visite du camp des Milles	810,70 €	
Vence	La Sine	Journée Nature	1 061,79 €	
		Voyage de la Mémoire		
	TOTAL		27 074,31	

REPARTITION DES LOGEMENTS DE FONCTION						•		
COMMUNE NOM DU COLLEGE		PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		DESCRIPTION DU LOGEMENT				
COMMUNE	NOW DO COLLEGE	Date de réunion	Fonction logée	Commentaires	numéro de logement	Situation	Туре	Superficie
Sidney BECHET	ANTIBES Juan-Les-Pins	27/06/2024	Agent d'accueil		4A1	Loge	F4	97 m²
Sidney BECHET	ANTIBES Juan-Les-Pins	27/06/2024	Principal Adjoint	Les besoins en NAS étant satisfaits, le logement est mis en COP	4A2	Maison 1	F4	99 m²
Sidney BECHET	ANTIBES Juan-Les-Pins	27/06/2024	Principal		4A3	Maison 2	F4	99 m²
Sidney BECHET	ANTIBES Juan-Les-Pins	27/06/2024	Maintenance		4A4	Maison 3	F4	99 m²
Sidney BECHET	ANTIBES Juan-Les-Pins	27/06/2024	Secrétaire général		4A 5	Maison 4	F4	99 m²
SEGURANE	NICE	09/11/2023	Principal		49A1	R+3	F4	144 m²
SEGURANE	NICE	09/11/2023	Principal Adjoint		49A2	R+3	F3	83 m²
SEGURANE	NICE	09/11/2023	Gestionnaire		49A3	R+2	F3	83 m²
SEGURANE	NICE	09/11/2023	Agent d'accueil		49A4	RDCour	F3	80 m²
L'EGANAUDE	BIOT		Principal		8A1	RDC	F5	96 m²
L'EGANAUDE	ВІОТ		Principal Adjoint		8A2	R+1	F5	96 m²
L'EGANAUDE	BIOT		Gestionnaire		8A3	RDC	F4	71 m²
L'EGANAUDE	BIOT		CPE		8A4	R+1	F4	72 m²
L'EGANAUDE	вют		Agent ETAT	Les besoins en NAS étant satisfaits, le logement est mis en COP	8A5	R+1	F3	67 m²
L'EGANAUDE	BIOT		Agent d'accueil		8A6	RDC	F3	59 m²
L'EGANAUDE	BIOT		Maintenance		8A7	RDC	F3	67 m²

Personnalités qualifiées dans les Conseils d'administration des collèges

> Au titre des collèges comprenant deux personnalités qualifiées

Collège	2 ^{ème} personnalité qualifiée désignée par le Conseil départemental	Qualité
L'Eau Vive à Breil- sur-Roya	M. René GROSSO	Retraité de la SNCF. Renouvellement du mandat.
Le Parc Impérial à Nice	M. Didier FRANTZ	Président du LTC du Parc Impérial à Nice. Renouvellement du mandat.